

Mustapha Laabi condamné pour abus de confiance fait appel mais il est toujours député LREM

écrit par Conan | 10 août 2019



Condamné mais encore député !!!...

Ah c'est sûr que ce n'est pas aux JT ou dans les "GG" de BFMacron que l'on apprendra la nouvelle ..., mais dans le journal "Présent" qu'il faut absolument réclamer dans les kiosques ! Ci-après une des "real niouzes" relayée par ce quotidien, avec l'autorisation de son auteur, M.Etienne Defay :

Condamné mais encore député !!!...

<<L'indécence ne l'étouffe pas. Le député de la 1ère circonscription d'Ile et Vilaine, Mustapha Laabid (LREM), a été condamné pour abus de confiance à six mois de prison avec sursis, trois ans d'inéligibilité et 10 000 euros d'amende par le Tribunal Correctionnel de Rennes. L'ancien Président de l'association "Collectif intermède" aurait détourné à son profit près de 22 000 euros des subventions allouées à son

association par la ville de Rennes à des fins personnelles.

.

Le député a fait savoir par le biais de son avocat qu'il comptait faire appel. Pendant ce temps, il continuera de siéger à l'Assemblée Nationale comme si de rien n'était. Pour l'anecdote, l'élu s'était présenté le 3 Juin dernier au tribunal accompagné par Carole Gandon, porte-parole de LREM ainsi que du député Florian Bachelier. Ce comité de soutien et l'intéressé n'avaient pas jugé utile de se présenter au tribunal ce mardi pour l'annonce du jugement.

.

On songe alors avec nostalgie à l'honneur perdu, on serait tenté de placarder des avis de recherches pour retrouver le respect bafoué de l'électeur ainsi que le devoir d'exemplarité de l'élu de la Nation. Mais la condamnation de Laabid n'apparaîtra aux oreilles du citoyen déçu que comme grain supplémentaire d'un chapelet d'insultes. Un désaveu cinglant pour LREM qui, loin de tenir ses promesses d'en finir avec les pratiques du vieux monde et de faire émerger de véritables talents de la société civile et du tissu associatif, on se retrouve avec les mêmes vices que ceux dénoncés par leurs prédécesseurs. Le panache en moins ...

.

Néanmoins, cette possible éviction de l'Assemblée Nationale affaiblit encore plus le groupe LREM. Si sa majorité n'est pas menacée, le départ potentiel de Laabid se rajoutant à ceux, plus ou moins forcés ou volontaires de Joachim Son-Forget, Agnès Thill ou encore Matthieu Orphelin, ou Aurélien Taché. Les députés playmobil semblent finalement savoir se mouvoir, quoique cela soit au détriment du groupe. N'importe, cette affaire tombant en plein milieu de la période estivale, il y a peu de chances qu'elle perturbe le calendrier politique. Mais chaque affaire de ce genre est une pièce relancée dans la

machine des gilets jaunes. Entre ces derniers, les profs qui protestent contre les réformes Blanquer, les infirmiers et médecins urgentistes sur les dents et le monde paysan vent debout contre le CETA, il ne faut pas être grand clerc pour imaginer l'explosif cocktail qui surviendra en cette rentrée 2019>>

Source : Présent du jeudi 8 août.

.

“Cette condamnation “allégée” et ce maintien honteux au Parlement– avec la rémunération qui s’y rapporte–sont à comparer avec l’acharnement judiciaire qui s’exerce contre les patriotes, notamment Christine et Pierre et ceux de “Génération Identitaire” dont certains ont même perdu leur emploi, et ce, pour une cause aux antipodes des faits reprochés à cet élu, celle de trop aimer la France !... Les populo-francouillards dont je me réclame sauront s’en souvenir ...